

BARÈME D'HONORAIRES AU 1ER AVRIL 2022

VENTES à usage d'habitation :

De 0 à 30.000 €	3.000 € TTC
De 30.001 € à 50.000 €	10 % TTC
De 50.001 € à 60.000 €	9 % TTC
De 60.001 € à 75.000 €	8.5 % TTC
De 75.001 € à 90.000 €	8 % TTC
De 90.001 € à 120.000 €	7.5 % TTC
De 120.001 € à 150.000 €	7 % TTC
De 150.001 € à 300.000 €	6 % TTC
Plus de 300.000 €	5 % TTC

Ces taux s'entendent TVA compris au taux de 20 %

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente

VENTES fonds et droit au bail :

De 0 à 35.000 € (forfait)	3.000 € HT soit 4.200 € TTC
De 35.000 € à 150.000 €	10 % HT soit 12 % TTC
Plus de 150.000 €	8 % HT soit 9.6 % TTC

BAUX A USAGE D'HABITATION :

Honoraires de location conforme à la loi ALUR du 26 mars 2014

BAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX :

Honoraires de location négociation 14 % HT à la charge du preneur